

DATE DE CONVOCATION
17/05/2024

DATE D’AFFICHAGE
17/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
20
VOTANTS
19

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absents non excusés

M. Abdellah FAWZI21
M. Frédéric LACOUR

Secrétaire de séance : M. Patrick DESVAGES

Délibération n° 24.05.27/08

Objet / Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association Giber’Voile

Monsieur le Maire sollicite l’assemblée délibérante en vue de l’attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association Giber’Voile.

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 13 avril dernier, l’association a demandé à la Ville le versement d’une subvention exceptionnelle de 300 €, nécessaire à son affiliation à la Fédération Française de Voile.

Cette affiliation garantit à l’association un support matériel ainsi qu’un accompagnement technique dans l’élaboration des projets menés par la structure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

APPROUVE le versement d’une subvention exceptionnelle de 300 € à l’association Giber’Voile ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

INDIQUE que Madame Monique BOBLIN, Messieurs Jean-Pierre ISABEL et Jean-Louis BOISSÉE n’ont pas pris part au vote se rapportant à l’attribution de la subvention à l’association dont ils sont membres du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrick DESVAGES



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240527-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024